

L'Assemblée nationale a délibéré et adopté en sa séance du 28 avril 2020,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Article unique : Est ratifiée l'Ordonnance n°2020-003/P-RM du 18 février 2020 autorisant la ratification du Traité de délimitation, de démarcation et de bornage de la frontière entre la République du Mali et la République du Sénégal, signé à Bamako, le 22 mai 2014.

Bamako, le 11 mai 2020

Le Président de la République,
Ibrahim Boubacar KEITA

LOI N°2020-009 DU 11 MAI 2020 PORTANT RATIFICATION DE L'ORDONNANCE N°2020-012/P-RM DU 23 MARS 2020 PORTANT EXONERATION DES EQUIPEMENTS D'ENERGIES RENOUVELABLES DE LA TVA, DES DROITS ET TAXES A L'IMPORTATION

L'Assemblée nationale a délibéré et adopté en sa séance du 28 avril 2020,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Article unique : Est ratifiée l'Ordonnance n°2020-012/P-RM du 23 mars 2020 portant exonération des équipements d'énergies renouvelables de la TVA, des droits et taxes à l'importation.

Bamako, le 11 mai 2020

Le Président de la République,
Ibrahim Boubacar KEITA

LOI N°2020-010 DU 11 MAI 2020 PORTANT RATIFICATION DE L'ORDONNANCE N°2019-022/P-RM DU 27 SEPTEMBRE 2019 PORTANT CODE MINIER EN REPUBLIQUE DU MALI

L'Assemblée nationale a délibéré et adopté en sa séance du 28 avril 2020,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Article unique : Est ratifiée l'Ordonnance n°2019-022/P-RM du 27 septembre 2019 portant Code minier en République du Mali.

Bamako, le 11 mai 2020

Le Président de la République,
Ibrahim Boubacar KEITA

DECRETS

DECRET N°2020-0261/P-RM DU 27 MAI 2020 PORTANT ABROGATION DU DECRET N°2016-0143/P-RM DU 08 MARS 2016 PORTANT NOMINATION D'UN CONSEILLER TECHNIQUE DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution ;

Vu le Décret n°2016-0863/P-RM du 08 novembre 2016 fixant l'organisation de la Présidence de la République,

DECRETE :

Article 1er : Les dispositions du Décret n°2016-0143/P-RM du 08 mars 2016 portant nomination de **Maître Mamadou GAKOU** en qualité de **Conseiller technique** du Président de la République, sont abrogées.

Article 2 : Le présent décret sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 27 mai 2020

Le Président de la République,
Ibrahim Boubacar KEITA

DECRET N°2020-0262/P-RM DU 27 MAI 2020 PORTANT ABROGATION DU DECRET DE NOMINATION D'UN CONSEILLER SPECIAL DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution ;

Vu le Décret n°2016-0863/P-RM du 08 novembre 2016 fixant l'organisation de la Présidence de la République,

DECRETE :

Article 1er : Le Décret n°2018-0412/P-RM du 02 mai 2018 portant nomination de **Monsieur Mamadou Frankaly KEITA**, N°Mle 0141-743 X, Ingénieur en MBA, en qualité de **Conseiller spécial** du Président de la République, est abrogé.